

DÉCISION DU PRESIDENT n°D2025-14
Prise en vertu de la délégation du conseil communautaire

Objet : remplacement d'une partie des vitrages du pôle éducatif de NOROY-LE-BOURG – Plan de financement et sollicitation d'un financement du Conseil départemental

Le Président de la Communauté de Communes du Triangle Vert ;

- Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération 2022-01 du 3 février 2022 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué au Président et aux Vice-Présidents en cas d'empêchement du Président, le point 10 autorisant à réaliser les demandes de subventions auprès de tout organisme financeurs et établir les plans de financement nécessaires à l'élaboration des dossiers ;
- Vu le budget de l'EPCI ;

Considérant que le Président est autorisé à réaliser les demandes de subventions auprès de tout organisme financeurs et établir les plans de financement ;

D É C I D E :

- De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Saône pour le remplacement d'une partie des vitrages du pôle éducatif de NOROY-LE-BOURG dans le cadre de la fiche E2 du guide des aides, à hauteur de 2 620,89 €, représentant 30 % du coût des travaux ;
- D'arrêter le plan de financement tel qu'il suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux	8 736,30 €	Conseil départemental	2 620,89 €
		Autofinancement	6 115,41 €
Total des dépenses	8 736,30 €	Total des recettes	8 736,30 €

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations.

SAULX, le 22 septembre 2025

Le Président,
Benjamin GONZALES

